

Gisèle, victime de l'usine-poison

SANTÉ. Les autorités sont à la recherche des enfants scolarisés près d'une ex-usine d'amiante d'Aulnay. Des dizaines de riverains sont tombés malades. Comme Gisèle.

Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

« **JE SUIS EN TRAIN** de mourir de l'amiante. Il faut que les gens sachent », martelait-elle il y a quelques jours à sa sortie de l'hôpital. Gisèle Delhaye, une petite femme élégante, l'œil assombri par une colère inextinguible, est déterminée à témoigner. Il y a quatre ans, cette orthodontiste installée depuis 1967 à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) consulte pour une douleur à la poitrine. Le diagnostic tombe : elle souffre d'un mésothéliome, un cancer de la plèvre, la membrane qui entoure le poumon. « Une maladie qui n'a pas d'autre cause que l'amiante. La pire de toutes, celle dont on ne guérit pas », résume l'énergique septuagénaire d'un ton neutre.

Mais où et quand Gisèle avait-elle pu entrer en contact avec l'amiante ? « Aucun des logements où



Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Gisèle Delhaye fait partie des riverains de la société CMMP intoxiqués par l'amiante. (LP/Gwenael Bourdon.)

j'avais vécu n'en contenait. Et puis, un jour, mon mari a réalisé : *Au fait, il y avait cette usine à Aulnay...* Je n'y avais jamais mis les pieds mais l'évidence était là. » Combien sont-ils, comme Gisèle, à avoir ignoré le danger que représentait le Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP) ? L'usine avait ouvert ses portes en 1938, dans de longues bâtisses de brique cernées par des pavillons et voisines d'une école. On y a broyé de l'amiante jusqu'en 1975, en dépit des plaintes du voisinage, dès les années 1950. L'agence régionale de santé (ARS) vient de lancer une campagne d'information inédite visant les anciens écoliers du quartier, soit 13 000 personnes (*lire ci-dessous*).

« Je suis malade. [...] Et c'est avec mes impôts que la municipalité a payé la démolition et la dépollution de l'usine »

Gisèle Delhaye, une habitante d'Aulnay atteinte d'un cancer de la plèvre

L'amiante est une bombe à retardement : les maladies qu'il provoque se déclarent dix à quarante ans après l'exposition. Ce n'est qu'en 1996, alors que l'usine a déjà cessé son activité, que la première victime probable de l'usine-poison est identifiée. Pierre Léonard, qui habitait le quartier depuis son enfance, meurt d'un mésothéliome à 49 ans. C'est le début d'une mobilisation sans relâche pour faire reconnaître la pollution environnementale causée par le CMMP, établie définitivement en 2007 par l'Institut de veille sanitaire. Gisèle passait devant l'usine « sans savoir » : « On ne la voyait pas de la rue. Je suis sidérée d'avoir été inconsciente de cela. »

Dans les années 1960, elle vivait avec son mari et ses enfants dans un appartement du quartier du Gros-Saule : « Le malheur a voulu que nous soyons sous les vents portant les poussières d'amiante vers le nord. Il y a eu plusieurs malades dans ce secteur. »

Pendant des années, elle s'est aussi rendue deux fois par an dans les écoles voisines de l'usine pour y examiner la dentition des enfants. Ce sont précisément les anciens élèves de ces établissements que l'ARS contacte aujourd'hui. De sa famille, elle est la seule à avoir déclaré la maladie.

« Je suis victime d'une triple peine, juge-t-elle amèrement. Je suis malade. J'ai habité dans une commune abritant une usine d'amiante sans le savoir. Et enfin, c'est avec mes impôts que la municipalité a payé la démolition et la dépollution de l'usine. » En juillet 2013, le CMMP, visé par 25 plaintes, a bénéficié d'un non-lieu*. « C'est à ce moment que j'ai décidé de témoigner. Je veux faire tout ce que je peux pour révéler ce scandale. »

GWENAEL BOURDON

** Les dirigeants de l'époque où l'usine broyait de l'amiante sont tous morts, et, les faits étant antérieurs à l'entrée en vigueur du Code pénal de 1994, la justice a estimé que la personne morale du CMMP ne pouvait être mise en cause.*



Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le 8 juillet 2009. Pendant les travaux de dépollution du site du Comptoir des minéraux et matières premières, une dalle de béton avait été coulée dans la cour pour empêcher la dispersion de poussières d'amiante. (DR.)

13 000 anciens écoliers à retrouver

EN MOINS D'UN MOIS, la lettre type a été envoyée à 3 500 personnes et autant à leur médecin, dans toute la France. On ne peut qu'imaginer la réaction des destinataires. De la surprise, d'abord, à la lecture des premières lignes : « Vous avez été scolarisé entre 1938 et 1975 dans un des trois groupes scolaires [...] situés à proximité du Comptoir des minéraux et matières premières (CMMP) à Aulnay. » De l'inquiétude, ensuite, car il est question d'amiante et de possibles pathologies pulmonaires. Suivent des conseils : se tourner vers son médecin ou appeler la cellule d'information dédiée. Le courrier, signé par le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, devrait être adressé à 13 000 personnes d'ici la fin de l'année.

Le dispositif est inédit en France.

Pour la première fois, on cherche les victimes potentielles d'une exposition à l'amiante hors d'un cadre professionnel. L'opération, financée par l'Agence régionale de santé (ARS) à hauteur de 200 000 € — sans participation du CMMP —, vise les élèves qui allaient en classe dans le quartier quand l'usine broyait de l'amiante. Pour les retrouver, il a fallu croiser les vieux registres scolaires avec les fichiers de la Sécurité sociale. L'objectif ? Se conformer à la loi Kouchner stipulant que « toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé ». Les destinataires, âgés aujourd'hui de 40 à 80 ans environ, ne seront pas recontactés par la suite. Ils sont libres de pratiquer des examens et de se manifester ou non auprès de la cellule d'information qui n'a reçu que cinq appels pour le moment.

C'est bien ce qui inquiète les associations qui plaident pour un suivi bien plus rigoureux et en appellent à la ministre de la Santé, Marisol Touraine.

Les associations dénoncent un dispositif au rabais

En vingt ans, le Collectif des riverains et victimes du CMMP a recensé à lui seul 120 cas de malades contaminés par l'amiante. « Parfois, c'étaient des gens partis d'Aulnay depuis des années qui nous appelaient parce qu'ils avaient lu un article dans le journal », explique son porte-parole, Gérard Voide. Pendant des années, le collectif a réclamé la mise en place d'un dispositif de recherche des victimes potentielles. Elles seraient 40 000, selon un rapport de 2012. Le dispositif de l'ARS ne convainc pas Gérard Voide :

« Cela ne suffit pas. Il fallait prévoir des relances. On attend de nouveaux cas jusqu'en 2025 ! »

Annie Thébaud-Mony, chercheuse et porte-parole de l'association Ban Asbestos, également très impliquée sur ce dossier, dénonce un dispositif au rabais : « On a l'impression qu'on craint de retrouver trop de victimes pouvant prétendre à une indemnisation. » Elle plaide pour un « véritable suivi tout au long de la vie. [...] C'était le moyen de faire le bilan sanitaire de cette affaire ».

Mais les listings des anciens écoliers ne pourront être réutilisés. « Cela a été établi avec la Cnil (NDLR : Commission nationale de l'informatique et des libertés), qui autorise l'utilisation de ces adresses pour l'envoi d'un seul courrier », justifie une porte-parole de l'ARS.

G.B.